

Conférence de presse annuelle du 31 mars 2009

Monica Mächler
Vice-présidente du conseil d'administration

Précieuses interactions entre les activités de réglementation et de surveillance nationales et internationales dans le secteur des assurances

Les évolutions des deux dernières années ont nettement montré l'interdépendance mondiale des marchés financiers, dans les bonnes comme dans les mauvaises périodes. Mais ce qui est généralement perçu comme des atouts et des opportunités pour l'activité globale ou multilocale en période de beau temps est vite ressenti, en période de mauvais temps, comme une plateforme de diffusion des risques à travers les pays et les continents. Dans ce contexte, la réglementation des marchés financiers est appelée à prendre une dimension supranationale. Il s'agit d'abord de prendre part activement aux efforts de réglementation internationaux. Mais il est également envisageable de transposer chez nous certains développements ou impulsions observés au plan international, et il est tout aussi important d'encourager la reconnaissance de réglementations suisses à l'étranger et vice-versa. Au travail réglementaire s'ajoute la collaboration entre les autorités de surveillance, en ce qui concerne leur mission prudentielle concrète.

Surveillance intégrée des assurances

Dans le secteur des assurances, cette étroite imbrication se reflète bien dans les activités entreprises en 2008. L'Office fédéral des assurances privées (OFAP), se fondant sur la loi sur la surveillance des assurances entrée en vigueur en 2006, a développé le concept de la surveillance intégrée. Celle-ci contient des éléments aussi bien quantitatifs, qualitatifs que traditionnels. Les éléments quantitatifs sont constitués notamment par le modèle de capital économique axé sur les risques du test suisse de solvabilité (Swiss Solvency Test, SST), en voie d'application et qui sera complètement introduit d'ici 2011. Les éléments qualitatifs comprennent la gouvernance d'entreprise, la gestion des risques et les exigences posées à différents processus tels que l'audit ou l'activité de placement. Enfin, les éléments traditionnels concernent les indicateurs financiers disponibles à court terme, comme Solvabilité I ou les exigences en matière de provisions techniques et de fortune liée.

L'intégration au plan international, qui implique notamment de faire connaître la surveillance suisse des assurances à l'étranger et d'encourager sa reconnaissance par les autorités de surveillance étrangères déterminantes fait aussi partie du concept de surveillance intégrée. L'OFAP s'est attelé de manière intensive à se faire connaître des instances et réseaux internationaux en 2008 également.

Permettez-moi d'illustrer ce travail de réseautage international à la lumière de deux exemples, les normes IAIS et ce que l'on appelle les *regulatory dialogues*.

International Association of Insurance Supervisors IAIS

Forum centralisé pour le secteur des assurances au niveau international, l'International Association of Insurance Supervisors IAIS définit des normes pour la profession, à l'instar du Comité de Bâle pour la supervision bancaire, et compte quelque 140 pays et 190 juridictions parmi ses membres. Nous avons été en mesure de positionner avec succès le modèle de capital économique axé sur les risques SST au sein de l'IAIS. Au cours des derniers mois, la méthodologie suisse appliquée au traitement des groupes d'assurance a été reprise dans un document de synthèse de l'IAIS relatif à la solvabilité de ceux-ci. La Suisse a par ailleurs pu s'associer avec succès à une étude fondamentale de l'OCDE sur les exigences en matière de gouvernance d'entreprise. La Suisse jouit d'une base légale très étendue pour la surveillance des groupes d'assurance en comparaison internationale. L'an dernier, elle a pu en faire état notamment en organisant pour le groupe Swiss Re et le groupe Zurich Financial Services les premiers *supervisory colleges* mondiaux, soit la réunion et la coopération des autorités prudentielles du monde entier importantes pour le groupe concerné. Ces plateformes d'information sont appelées à devenir avec le temps de réelles instances de surveillance et devraient, le cas échéant, permettre d'activer les mécanismes de traitement des crises pour les pays dans lesquels ces groupes sont actifs.

La Suisse est représentée dans les organes principaux de l'IAIS. Monica Mächler a été élue à l'Executive Committee et nommée vice-présidente du Technical Committee, ce qui offre l'opportunité de collaborer au développement stratégique ultérieur et à la fixation des normes de l'IAIS.

C'est aussi par l'entremise de l'IAIS que la Suisse a participé aux préparatifs du sommet du G20 du 2 avril 2009 à Londres. Les positions coïncident largement avec celles adoptées jusqu'ici par la Suisse. L'exigence de soumettre à la surveillance des activités non réglementées pour l'heure, notamment dans le domaine du marché des capitaux et de l'évaluation macroprudentielle de la réglementation, a également donné à la Suisse des impulsions constructives. L'OFAP a en outre délégué un représentant - et la FINMA maintenant même plusieurs - de l'IAIS dans le Joint Forum, l'organe de collaboration des trois instances internationales de fixation des normes. La Suisse, avec sa surveillance désormais intégrée des marchés financiers, espère retirer des enseignements essentiels de ce nouveau processus de travail associant les approches réglementaires différentes des banques, des assurances, des négociants en valeurs mobilières et d'autres acteurs des marchés financiers.

***Regulatory dialogues*, contacts bilatéraux et multilatéraux**

Les *regulatory dialogues*, amorcés en 2007 et qui ont lieu depuis au moins une fois par semestre, constituent la pierre angulaire. Il faut d'abord citer le *regulatory dialogue* avec la Commission européenne, qui traite en particulier de questions relatives au modèle de capital économique, à la surveillance qualitative et à la surveillance des groupes. La Commission européenne s'intéresse fortement aux expériences de la Suisse dans ce domaine, car elle-même en est toujours au stade de la définition d'une législation idoine pour la directive Solvabilité II et n'a pas encore entamé la phase de mise en œuvre. Le but de ce dialogue est de préparer la procédure de reconnaissance réciproque des réglementations prudentielles suisses et européennes en matière d'assurances. Nous pensons avoir déjà bien dégagé le terrain dans cette perspective. Le *regulatory dialogue* avec l'Association of Insurance Commissioners NAIC américaine prend plutôt la forme d'un échange d'idées entre deux sys-

tèmes qui, par de nombreux aspects, ont connu un développement divergent. Les autorités de surveillance de différents Etats des Etats-Unis manifestent un grand intérêt pour notre expérience en matière de *supervisory colleges*.

De précieux contacts sont également noués aux niveaux bilatéral et multilatéral. On peut citer à ce titre les échanges constructifs avec les dirigeants de la surveillance des assurances en Allemagne. Mais nous entretenons également de bons contacts avec les autorités de surveillance d'autres pays européens et d'Etats d'Asie, d'Australie, d'Amérique latine et d'Afrique. Au niveau multilatéral, nous participons à l'Insurance and Private Pensions Committee de l'OCDE. L'échange d'expériences avec les autorités de surveillance de langue française et allemande en Europe est également soigné. Ces réseaux favorisent une révision permanente de la réglementation et le développement d'une collaboration prudentielle transfrontalière efficace. Ce n'est qu'ainsi qu'il a été possible, en ce qui concerne le groupe Swiss Re et le groupe Zurich Financial Services, d'assurer la participation physique de nombreuses autorités prudentielles issues de toutes les parties du monde aux *supervisory colleges*. Ces travaux doivent être poursuivis de manière intensive et devenir l'instrument d'une activité prudentielle efficace des groupes d'assurances tout entiers. Les contacts individuels avec des autorités de surveillance étrangères soutiennent la surveillance portant sur l'activité transfrontalière tant de compagnies d'assurance suisses à l'étranger que de compagnies d'assurance étrangères en Suisse.

L'OFAP a donc instauré un dialogue extrêmement intensif et fructueux avec les institutions internationales et les autorités de surveillance étrangères, dont la FINMA a maintenant pris le relais. On constate ainsi régulièrement que même les représentants d'un petit pays comme le nôtre sont capables de présenter des solutions professionnelles susceptibles de rallier une majorité. Simultanément, la Suisse reçoit de précieuses impulsions de ces échanges.